

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
 Le 27 octobre 2023 Le 6 novembre 2023 à 18h30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :* Etaient présents :

Le 10 novembre 2023 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD BENKHADDA, COLLET, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, LEFEVRE, SANNIER,

*En exercice :* 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,  
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,  
 RICHEL, SAINT-MARTIN,

Présents : 20

Votants : 25

Absents :

Madame DAUSSE	
Madame LOUBET	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Madame RAINE	(excusée pouvoir à N.DORÉ)
Madame VIDEAU	(excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Monsieur BRUNEAU	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)
Monsieur DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN)
Monsieur SIMON	

Jean-Marc LESUEUR a été élu secrétaire

**OBJET :** FINANCES - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE CAEN LA MER.

Patrick LECAPLAIN, Maire rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée de se prononcer lors de tout transfert de charges, et chargée d'évaluer les dépenses liées aux transferts de compétence. Elle doit remettre un rapport évaluant le coût net des charges transférées qui doit être approuvé par délibération concordantes à la majorité qualifiée des communes membres.

**Patrick LECAPLAIN, Maire informe :**

- Transfert de charges suite à mutualisation du service ateliers techniques entre la ville de Caen et Caen la mer au 1er juillet 2016 – correction d'une erreur matérielle sur le montant des charges associées liées au transfert de véhicules des ateliers techniques de la ville de Caen :

Accusé de réception en préfecture  
 014-211401013-20231107-20230609-DE  
 Date de télétransmission : 13/11/2023  
 Date de réception préfecture : 13/11/2023

.../...

En 2016, la CLECT s'est prononcée sur le transfert de charges dans le cadre de la mutualisation du service ateliers techniques entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer, (dépenses de personnel et charges associées liées au fonctionnement du service (*eau, énergies, parc auto, informatique...*)).

Concernant l'évaluation des charges associées, les services de Caen la mer ont relevé une erreur matérielle visant le calcul du coût « parc automobile », seules les dépenses de fonctionnement ont été prises en compte, il faut procéder à un ajustement en intégrant la partie *investissement (dépenses de renouvellement et acquisition, à savoir le montant des amortissements)*, correspondant à un montant de 68 516.22 € qui viendra en diminution de l'attribution de compensation.

\*\*\*\*\*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal,

✚ **APPROUVE** la décision de la CLECT.

**Adopté à l'unanimité.**

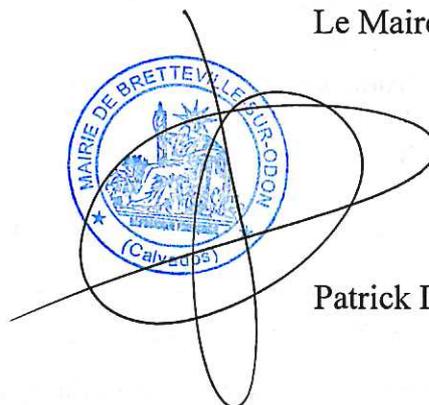
Date de publication : le **10 novembre 2023**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **10 novembre 2023**

Le Maire :

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Breteuil-sur-Dordogne. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRETTEUIL SUR DORDOGNE" around the top edge and "(Calvados)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A black ink signature is written over the stamp.

Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20231107-20230609-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2023  
Date de réception préfecture : 13/11/2023